ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 15805

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des buralistes frontaliers. L'augmentation moyenne de 17 % des prix du tabac du 6 janvier 2003 a pour conséquence de placer les débitants français dans une situation difficile face à leurs confrères étrangers proches de la frontière. Le réseau des buralistes, élément important en terme de présence de commerces sur l'ensemble de notre territoire et de services publics tels que la délivrance de timbres fiscaux, souffre considérablement de cette distorsion de concurrence avec leurs voisins européens. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de compenser le manque à gagner des buralistes afin d'assurer la viabilité économique de leur réseau.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux préoccupations des débitants de tabac, concernant les conséquences de l'augmentation des prix du tabac intervenue le 6 janvier 2003. Cependant, une telle hausse des prix se justifie pleinement dans le cadre de l'action qu'il entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Le Gouvernement est toutefois parfaitement conscient du rôle joué par les débitants qui sont souvent les seuls commerces de proximité présents dans certaines zones du territoire national. C'est pourquoi il a mis en place un ensemble de mesures en faveur de la profession : tout d'abord, l'augmentation à 8 000 euros, à compter du le février 2003, du montant de la subvention versée par l'Etat aux débitants pour leur permettre de financer une partie des travaux destinés à améliorer la sécurité de leurs établissements ; la simplification et la modernisation de la déclaration de stock ; le relèvement du seuil d'exonération de la redevance qui est porté à 152 500 euros avec effet rétroactif au 1er janvier 2003 ; la mise en place d'un régime de compensation entre les sommes dues sur les stocks détenus le 6 janvier dernier et celles qui pourraient être remboursées dans l'hypothèse d'éventuelles fluctuations significatives des prix dans le courant du printemps 2003. Enfin, une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur, sous forme d'une table ronde réunissant les représentants des débitants de tabac, le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, sera prochainement engagée.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Balligand
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15805
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE15805

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2611
Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3500